Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260407-D2026_042-DE

Département du Finistère
Commune de Garlan

Délibération n° D2026-042

Séance du 7 avril 2026

Date de convocation : 01/04/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Le sept avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué par **Monsieur Joseph IRRIEN**, s'est réuni de manière ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph IRRIEN.

Présents : IRRIEN Joseph, LE GALL Lionel, CHOQUER Laëtitia, SALIOU Jean-Paul, CORONER Pierre, CABIOCH Yvon, LE MENN Catherine, DISEZ Estelle, COUPE Philippe, DISEZ Alexandre, PUIL Carine, LE SQUIN Sandy, FEAT Alicia.

Absents ayant donné pouvoir : LASCAULT Sophie à LE GALL Lionnel, FLOC'H Bruno à IRRIEN Joseph

Mme FEAT Alicia a été élue secrétaire de séance

Affectation résultats 2025 budget principal Commune

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune approuvé par délibération ce même jour,

Considérant que les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement de l'exercice 2025 se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2025	64 200,35€
Excédent reporté de l'exercice antérieur	91 115,23€
Résultat de clôture de l'exercice 2025 excédent :	**155 315,58€**
Section d'investissement :	
Résultats de l'exercice 2025 excédent :	166 747,05€
Déficit reporté de l'exercice antérieur :	-244 605,23€
Résultat de clôture de l'exercice 2025 déficit :	**- 77 858,18€**

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En recettes pour un montant de 329 920,00€
En dépenses pour un montant de 366 946,98€

Soit un besoin de financement de la section d'investissement de 114 885,16€

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260407-D2026_042-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés exprimés :

- **DÉCIDE D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement 2025 du budget principal de la commune de la manière suivante :

  - 40 430,42€ au compte 002 en recettes de fonctionnement du budget primitif 2026

  - 114 885,16€ au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif 2026

- **REPORTE** le déficit d'investissement 2025 du budget principal de la commune en totalité, soit 77 858,18€ au compte 001 en dépenses d'investissement au budget primitif 2026.

POUR : 15 voix – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 VOIX

Fait à Garlan, le 07/04/2026

Alicia FEAT
Secrétaire de séance

Joseph IRRIEN
Maire

MAIRIE de GARLAN 29610 GARLAN

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (3 Contour de la Motte 35044 RENNES ; Téléphone : 02 23 21 28 28) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.